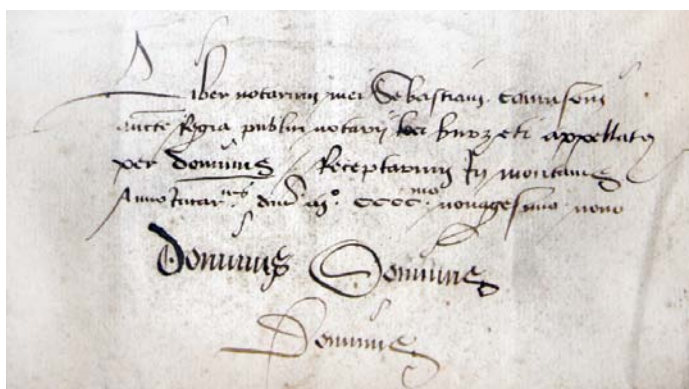


Le château du Béage et son castrum

Eléments d'histoire et de topographie d'un château et d'un habitat médiéval de la Montagne du Vivarais, déserté à la fin du Moyen Âge

*A la mémoire de Régis Sahuc,
chantre des hautes terres du Vivarais.*

*Lettrine dans un minutier
du notaire Camuson
de Burzet (XV^e siècle)
et introduction de
son minutier de 1499
(Arch. Dép. de l'Ardèche)*



A la fin du XIII^e siècle, le château du Béage, sur les hauts plateaux du Vivarais, était une coseigneurie tenue par deux lignages de l'aristocratie locale : les familles du Béage et de Solignac. Ce château sera à l'origine d'un petit bourg castral, qui fera face au bourg routier du Béage, établi le long de la route du Pal. La création du château du Béage, sans doute au X^e siècle, s'inscrit dans un mouvement plus global qui touche l'Europe occidentale. Du château, du bourg castral et de son église, il ne subsiste plus rien, même si le site, très sauvage, dans la vallée de la Veyradeyre, mérite d'être connu et étudié pour mieux appréhender le Moyen Âge dans la Montagne du Vivarais.

Les minutes notariales de la fin du Moyen Âge complètent souvent les chartriers des seigneuries laïques et monastiques. Si le Moyen Âge des hautes Terres du Vivarais est bien éclairé par les épaves des chartriers des familles du Béage, Eperviers,

Géorand ou Fourchades et surtout par les archives de l'ancienne chartreuse de Bonnefoy, des cisterciens de Mazan, du Goudoulet ou encore des bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier, il est bien difficile d'étudier la vie quotidienne et les aspects économiques et sociaux de la Montagne au Moyen Âge, les minutes notariales étant quasiment inexistantes avant le XVI^e siècle. Même constatation pour les comptes des communautés d'habitants dont aucun exemplaire est conservé pour les villages de la Montagne. Les fameuses Estimes de 1464 pallient dans certaines paroisses cet état de fait mais malgré la présence de nombreux notaires depuis le début du XIV^e siècle (et sans doute depuis le XIII^e siècle, mais nous n'en avons pas de trace) sur les hauts plateaux, les minutiers ont presque toujours disparu, égarés ou le plus souvent victimes des mauvaises conditions climatiques et par conséquent de conservation. Lorsque nous avons parcouru les minutiers des notaires Camuson de Burzet, en haute Cévenne ardéchoise,

Laurent HAOND

tous datés du XV^e siècle, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir un nombre important d'actes concernant la Montagne et notamment le Béage. Ils n'éclaircissent que ponctuellement le quotidien de cette ancienne capitale des hautes terres vivaraises. Néanmoins, quelques actes apportent des précisions sur la topographie du château du Béage - le *Chastelas*⁽¹⁾ -, peu connu et qui pourtant, au Moyen Âge, fut à l'origine d'un petit bourg castral.

La famille des Camuson constitua une dynastie notariale au XV^e siècle dans le bourg de Burzet en Vivarais ; nombreux sont les minutiers conservés pour trois notaires Camuson : Jean, dont on connaît les actes de 1449 à 1460, suivi de son fils, Jean junior, pour lequel les minutiers sont conservés de 1460 à 1480 ; vient ensuite Sébastien, déjà notaire en 1491. Ces notaires officiaient principalement à Burzet mais se déplaçaient aussi ; ils avaient comme clients des petits nobles de Burzet qui avaient des charges en Montagne, principalement comme *bayle* de mandement. Ainsi, en 1459, noble Raphael Pignon⁽²⁾, seigneur de Collanges, est bailli du château et de la juridiction du Béage. En 1499, l'un des minutiers⁽³⁾ de Sébastien Camuson commence ainsi : « *Liber notariis mei Sebastiani Camusoni appellatus Per Dominus receptorum in Montanis anno 1499* », ce qui indique clairement que ce notaire était itinérant et fréquemment en déplacements⁽⁴⁾ sur le Plateau ardéchois.

Les occupations gallo-romaines et pré-carolingiennes sont inexistantes au Béage ; la route du Pal, dont les drayes furent utilisées depuis l'époque préhistorique (sites de Montpezat, du Pal, des Trémoulèdes de Rieutord, de Malbastit au Béage, de Longetraye,...) et à l'époque romaine (site de Sainte Abeille, au Roux), ne fixe pas les populations dans cette partie montagneuse du Vivarais ; en fait, l'occupation humaine ne se fera dense et définitive qu'à partir des siècles carolingiens, avec des *villas*⁽⁵⁾ qui sont citées dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier, comme les *villa* du Lac, de Pourceleyre ou Rajasse dans la zone du lac d'Issarlès ou encore de Ligeret près des sources de la Loire.

Dater précisément la fondation du Béage n'est pas aisé ; on sait que celui-ci

existe⁽⁶⁾ assurément avant 998-1014. Un lignage portant le même nom est attesté dès cette époque. « *Dès le début du X^e siècle, toute l'Europe méridionale se couvre de châteaux. Les groupes sociaux dominants de la période carolingienne, les princes et tous les grands propriétaires fonciers, dans un contexte de forte désagrégation de l'autorité royale, de militarisation de la société et de concurrence sur la mainmise sur les revenus paysans, alors croissant, modifient leur emprise sur les terroirs. Ils parsèment leurs domaines de petites forteresses d'où ils vont pouvoir, avec leurs troupes de guerriers à cheval, imposer leur pleine autorité aux paysans et s'affirmer face aux groupes aristocratiques concurrents*⁽⁷⁾ ».

La multiplication des châteaux se double, à partir du X^e siècle, d'un phénomène de regroupement des habitats paysans aux pieds de ceux-ci. Un habitat en hameau et surtout de fermes dispersées se maintient néanmoins ainsi qu'un habitat groupé autour des églises. Nous ne savons pas si c'était déjà le cas au Béage, car nous ne savons si l'église Saint-Pierre existait déjà à cette époque. Le regroupement des hommes autour des châteaux avait plusieurs motivations : soucis de sécurité, volonté des seigneurs de mieux contrôler leurs dépendants, mais aussi, et surtout, souhait de l'aristocratie de développer des pôles d'activités (commerce, artisanat), sources de nouveaux revenus dans un contexte d'essor économique général en Occident. Les chartes du Moyen Âge désignent par le terme latin « *castrum* » l'ensemble constitué du château et du village qui s'est développé autour de celui-ci. Leur apogée a lieu avant la grande peste de 1348. Les épidémies, les guerres et les crises économiques contribuent à la désertification progressive de nombre de ces *castra*, souvent situés dans des conditions topographiques difficiles, à distance des meilleurs terroirs agricoles et des axes de circulation majeurs. Ce sera effectivement le cas au Béage, où les meilleures terres se situent sur les vastes étendues du plateau et où la route du Pal, à l'origine de la création du bourg routier et des quartiers de Farges et de Chanalettes, se déroule sur les hauteurs, avant de traverser la Veyradeyre au quartier du Pont. De plus, les crises démographiques du XIV^e siècle ont vidé les campagnes et nombreux sont les terroirs à exploiter. Les hommes abandon-

1. - Le *Chastelas* n'a rien à voir avec la maison dite du château, qui était située à l'emplacement de l'actuelle mairie du Béage. Cette « *maison du château* » accueillait sans doute le seigneur du Béage, non résidant dans sa seigneurie depuis le milieu du XIV^e siècle, lors de ces visites dans le bourg.

2. - Archives départementales de l'Ardeche (ADA), 2 E 5287, f° 27 v°.

3. - ADA, 2 E 5294.

4. - En cette année 1499, noble Antoine Veyrier, seigneur du Fau à Burzet et successeur de la famille Pignon, est bailli de la juridiction d'Usclades pour le compte du seigneur de Géorand.

5. - *Villa* est un terme très polysémique durant le haut Moyen Âge, désignant soit un grand domaine agricole, soit une circonscription territoriale subdivision de la vicairie, elle-même subdivision du comté. C'est cette dernière interprétation qu'il convient de retenir ici pour le Béage.

6. - Etienne, chevalier du château du Béage – *Stephanus, miles de castro Bisatico* – donne à l'abbaye de Saint-Chaffre un manse dans la villa de Fugères en Velay ; cité dans Chevalier Ulysse, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier*, Paris, 1884, charte n° CCV.

7. - Laffont Pierre-Yves, *Châteaux, pouvoirs et habitats en Vivarais, X^e – XIII^e siècles*, thèse de doctorat, Université Lumière – Lyon 2, 1998, volume I, synthèse.



Emplacement du Chastelas, ancien château du Béage.

8. - Laffont Pierre-Yves, *Atlas des châteaux du Vivarais (X^e-XIII^e siècles)*, DARA n° 25, 2004, p. 53 et 54.

ment les habitats perchés au profit de fermes distribuées autour des meilleures terres. Les seigneurs quittent eux aussi leurs châteaux au profit de maisons fortes plus confortables et mieux situées. Cependant, nous verrons qu'au Béage un habitat, de modeste dimension, perdure autour du château et de son lieu de culte, au moins jusqu'au début du XVI^e siècle.

Emplacement du château du Béage ; au premier plan, le fossé et quelques assises de pierre de l'ancienne enceinte ; en arrière plan, à gauche, le village du Béage et son église Saint Pierre. (Coll. L. Haond)



Le château du Béage

Le site du Chastelas du Béage, isolé du bourg routier, se dresse sur la rive droite du torrent de la Veyradeyre, qui présente à cet endroit de son lit de profondes gorges encaissées. L'ancien château, dont les ruines sont aujourd'hui presque invisibles, était construit en face du village et de l'église Saint-Pierre qui, et cela est assez atypique pour le souligner, dominaient autrefois la forteresse du Moyen Âge.

Les seigneurs du Béage avaient décidé d'établir leur château sur un éperon rocheux, ancré dans les fortes pentes qui dominent la rivière et formant dans sa partie terminale une falaise qui protégeait naturellement le site à l'est. À l'ouest, un fossé artificiel fut creusé dans le rocher pour protéger la porte du château. Ce dernier était une place forte de médiocre qualité, seuls la falaise et le relief escarpé, le fossé et l'enceinte pouvant opposer une certaine résistance à un éventuel attaquant. Une portion de mur d'enceinte existe encore ; au Moyen Âge, elle devait protéger la partie sommitale du rocher. À l'intérieur, quelques ruines attestent la présence de bâtiments dont il est bien difficile d'identifier le rôle. Pierre-Yves Laffont⁽⁸⁾ y a néanmoins reconnu « *les vestiges d'un petit donjon quadrangulaire* ». Il remarqua aussi sur le site « *de nombreux blocs épars bien équarris dont des blocs de tuf volcaniques, généralement utilisés sur les sites de ce secteur pour les encadrements d'ouverture* ».

C'est sur ce promontoire que se concentraient encore au XV^e siècle les principales constructions liées au *castrum* du Béage, qui semblait encore parfaitement en usage. En effet, il a été souvent écrit que le château du Béage était déjà en ruine au XV^e siècle ou presque complètement abandonné, au profit du bourg routier établi autour de l'église Saint-Pierre et le long de la route du Pal. Il n'en est rien : le bourg routier était en pleine expansion liée au commerce (muletiers, marchands, foires) et à l'étape qu'il constituait (auberges, parfois à enseigne) mais le château dans lequel, certes, le seigneur ne résidait plus, continuait à jouer le rôle de symbole du pouvoir de ce dernier. S'il en avait été autrement, comment expliquer que le château ait été à plusieurs reprises

le théâtre d'actes importants concernant la seigneurie mais aussi les habitants des domaines alentour alors que s'offraient au notaire de nombreuses auberges ou maisons de confrères, qui plus est beaucoup faciles d'accès que le nid d'aigle que constituait le château ?

Le château du Béage, comme ce fut le cas dans de nombreuses seigneuries du Moyen Âge, n'était que de modestes dimensions ;

est reçu devant la grande porte du château, ce qui indique clairement le portail principal de l'enceinte : « *acta fuerunt apud castrum de Bidagio videlicet ante magnam portam ipsi castrum*⁽¹¹⁾ ». D'ailleurs, Hugues Giraud, témoin dans cet acte, est qualifié de portier⁽¹²⁾ du château du Béage, ce qui signifie sans doute qu'il devait veiller à l'ouverture et à la fermeture de cette grande porte ainsi que peut-être à l'entretien de



Gorge de la Veyradeyre et promontoire où était installé le château du Béage au Moyen Âge.

il se définissait principalement par le donjon et l'enceinte. Nous ne connaissons pas de mention du donjon dans les textes du Moyen Âge. De faibles dimensions, il devait laisser un espace réduit à l'intérieur, peu favorable à un habitat permanent ; les seigneurs n'y résidaient point et c'est sans doute pour cela que les notaires n'y rédigeaient pas leurs actes. Avec le donjon, l'enceinte était le second élément qui formait le cœur du château. Au Béage, elle semblait enserrer la partie sommitale de l'éperon et était donc de petite dimension, ne laissant qu'un faible espace vital à l'intérieur de l'enceinte. Cette dernière est indirectement mentionnée dans la documentation notariale ; ainsi, le 27 juin 1499, le notaire Camuson enregistre une quittance pour Jean et Raphael Astier du Masneuf⁽⁹⁾. L'escatochole indique que l'acte⁽¹⁰⁾

l'enceinte. Le qualificatif et la précision utilisés par le notaire pour situer le théâtre de l'acte notarié laissent penser qu'une autre porte, de dimension inférieure, existait dans l'enceinte. Cette porte avait une importance certaine pour le site ; elle comportait une « *crotte* » qui, comme la « *cripta* » dans d'autres régions du Vivarais, désignait une petite pièce voûtée : ainsi, le 18 juillet 1459, Jacques Jarenton du Béage y reçoit un acte⁽¹³⁾ d'*acapt* pour une terre. Le notaire Camuson officie alors « *in castro de Bidagio infra crota portalis eiusdem*⁽¹⁴⁾ » ; noble Raphael Pignon, seigneur de Collanges, résidant dans la maison forte du Fau à Burzet était alors bailli du château et de la juridiction du Béage. L'enceinte du château du Béage est citée furtivement dans un acte du chartrier de la chartreuse de Bonnefoy : en octobre

9. - Ferme située à peu de distance du *Chastelas*, en amont et sur les hauteurs de la Veyradeyre, toujours sur la rive droite du torrent.

10. - ADA, 2 E 5294, f° 22 v°.

11. - Fait au château du Béage, devant la grande porte de ce château.

12. - « (...) *porterio castrum Bidagio* (...) ».

13. - ADA, 2 E 5287, f° 27 v°.

14. - Dans le château du Béage, à l'intérieur de la salle voûtée du portail de ce dernier.

1279, Guillaume de Solignac et Pons du Béage, seigneurs du château du Béage, passent un accord⁽¹⁵⁾ avec le prieur et les chartreux de Bonnefoy, à propos de leurs droits respectifs sur divers terroirs du mandement du Béage ; parmi les diverses clauses de l'accord, il était précisé que les seigneurs du Béage ne pouvaient contraindre les gens du monastère aux usages féodaux, tels que le guet et la garde

min royal qui va du Pont du Béage à Usclades et Montpezat. L'acte⁽¹⁸⁾ fut enregistré par maître Camuson «*hec apud castrum de Bidagio in aula eiusdem castri*⁽¹⁹⁾». L'*aula*, située en général à proximité du donjon, pourrait être le bâtiment rectangulaire dont les ruines ténues se dressent encore au sommet de l'éperon, à quelques mètres des bases d'une tour qui pourrait avoir été le donjon du château du Béage.



Promontoire rocheux, dominant les gorges de la Veyradeyre, sur lequel se dressait le château du Béage au Moyen Age. (Coll. L. Haond)

du château ou le *vingtain*, ce dernier correspondant à une taxe ou une corvée pour l'entretien des fortifications du château.

Au donjon et à l'enceinte sont associées des constructions à vocation résidentielle pour le seigneur. L'*aula* – vaste salle ou bâtiment du château où le seigneur loge et reçoit – est la première d'entre elles : le 6 décembre 1459, Hugues Pelet passe devant le notaire Camuson pour un acte⁽¹⁶⁾ de *lods*, c'est-à-dire qu'il paye un droit au représentant du seigneur du Béage pour l'achat d'une parcelle de terre : «*acta fuerunt in castro Bidatgio videlicet in aula dicti castri*⁽¹⁷⁾». Même chose en 1470 : Raymond Belhon, savetier du Béage, donne quittance à Mathieu et Urbain Pelet, père et fils, du Pont du Béage, pour une terre au Champ de la Cros, situé sur le che-

Le seigneur, lorsqu'il résidait dans son château, logeait dans l'*aula* ou dans une autre maison, plus confortable que le donjon, généralement exigü et dépourvu du moindre confort.

Une citerne, aménagement résidentiel vital, devait exister dans le château du Béage puisqu'aucune source ne sourd sur le promontoire rocheux ; seules des fouilles archéologiques pourraient peut-être la localiser.

L'habitat villageois, au « chastelas »

«*La fin du XI^e siècle et les deux siècles suivants sont les témoins d'une migration de l'habitat rural avec la naissance et l'apparition du castrum, c'est-à-dire d'un habitat groupé subordonné à un château*⁽²⁰⁾ ».

15. - ADA, 4 H 9.

16. - ADA, 2 E 5287, f° 42 v°.

17. - Fait dans le château du Béage, dans la salle de ce château.

18. - ADA, 2 E 5274, f° 65 v°.

19. - Ici dans le château du Béage dans la salle de ce château.

20. - Laffont Pierre-Yves, op. cité, p.316.

Au Béage, une partie de la population se rassembla autour du château, dans les pentes immédiates du Chastelas, sans doute à partir de la fin du XI^e siècle, comme ce fut aussi souvent le cas dans d'autres régions. De nombreuses fermes plus ou moins isolées, ainsi que le bourg, d'origine routière, regroupé autour de son église Saint-Pierre et le long de la route Viviers - Le Puy, se maintiennent en parallèle ; on assiste ainsi à la mise en place d'un pôle d'habitat double. Au Béage, le bourg castral ne s'est pas développé au-delà d'un simple hameau. A cela deux raisons : la topographie tout d'abord : nous l'avons vu, le site du Chastelas, accroché sur un promontoire dans une pente importante et une vallée encaissée, était peu propice à l'établissement d'un village ; mais aussi et surtout la présence de la route du Pal qui, traversant la seigneurie du Béage, allait bientôt cristalliser une population au service des voyageurs et du transit des marchandises. Aubergistes, muletiers, maréchaux-ferrants et autres marchands s'y établirent pour faire du bourg du Béage un relais étape de la Montagne du Vivarais, au même titre que Montpezat en haute Cévenne ou Le Monastier-Saint-Chaffre en Velay.

Au Béage, le bourg castral s'est donc limité aux environs immédiats du château, dans les pentes de l'éperon ; son impact fut peu significatif sur l'organisation de l'habitat dans cette zone de montagne où la dispersion des domaines et l'agglomération autour d'un lieu de culte étaient la règle. Selon Pierre-Yves Laffont, « *des structures communautaires qui caractérisaient le castrum, l'enceinte occupée, avec le lieu de culte, le premier rang* ». Aucune enceinte ne semble visible à ce jour autour des vestiges du bourg castral du Béage et les quelques habitations identifiées semblent assez espacées les unes des autres. Pour les construire, il a souvent été nécessaire de tailler dans le substrat rocheux, qui affleure partout ; de ce fait, il reste sur place plusieurs empreintes d'anciennes maisons du *castrum*. La présence d'une chapelle, jusqu'ici inconnue, est un bon indicateur de l'importance, au moins symbolique, du bourg castral du Béage au Moyen Âge. Celle-ci servait à l'usage collectif de ses habitants. Fondée dans le bourg castral du Béage, la chapelle Sainte-Marie-Madeleine n'était plus, à la fin du

Moyen Âge, qu'une succursale de l'église paroissiale Saint-Pierre, située dans le village, près de la route du Pal. Le 11 septembre 1493, Claude Laurent⁽²¹⁾ dit Garin, savetier du Béage, passe devant le notaire Camuson pour enregistrer un acte⁽²²⁾ de licence. Le document semble d'importance car toutes les autorités du Béage sont présentes en tant que témoins. Maître François Ginezy ou Gineys, notaire et bailli du Béage ; maître Guillaume d'Arlempdes, greffier du Béage et habitant du



Le village du Béage au début du XX^e siècle ; l'église Saint Pierre regroupe autour d'elle un habitat d'où part un chemin conduisant à la rivière et à l'ancien castrum ; au dessus, les autres maisons s'étirent le long de la route Viviers - le Puy.
(Carte postale ancienne, Coll. L. Haond)

Puy ; Antoine Cellierier, gros marchand du Béage et « receveur⁽²³⁾ » pour le compte du seigneur du Béage. L'acte a pour théâtre la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, dans le bourg castral : *acta in castro de Bidagio et in capella Beate Marie Magdeline*. Cette chapelle avait déjà fait l'objet d'une charte au XIV^e siècle : Ayne II de la Tour, seigneur d'Olliegues et du Béage arrente le 13 mars 1394, pour une durée de cinq ans à Pierre de *Cucice*, notaire du Monastier-Saint-Chaffre, tous les revenus et cens de la terre et mandement du Béage. Il lui communique aussi une requête⁽²⁴⁾, faite par le seigneur de Chateaufort, à propos des titres de fondation de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine du Béage.

Ce lieu de culte est déjà cité à la fin du XIII^e siècle dans un registre pontifical ; en effet, l'église du Béage, diocèse de Viviers, construite en l'honneur de la Vierge et de sainte Marie-Madeleine, reçoit une indulgence⁽²⁵⁾ d'une année et quarante jours de la part du pape Nicolas IV, le 17 avril 1291 ! Mais quelles bêtises avaient donc bien pu commettre les habitants du Béage en cette fin de XIII^e siècle pour bénéficier, après punition probable, d'une

21. - A noter la permanence du patronyme, encore présent aujourd'hui au Béage.

22. - ADA, 2 E 5290, f° 192.

23. - « Receptor domini de Bidagio ».

24. - Archives Nationales, Inventaire des archives de la famille de la Tour d'Auvergne, R/04 in R2 carton 23 n° 192.

25. - Archives du Vatican, *Registre de Nicolas IV*, n° 4984, p. 701.

26. - De Font-Réault Jean, Etats administratifs et financiers de l'ancien diocèse de Viviers, in *Revue du Vivarais*, 1931, p. 67 et suivantes : à la suite du concordat de Bologne, le pape Léon X accordait à François 1^{er}, le 16 mai 1516, sous le prétexte honorable d'une croisade contre les Turcs, la levée sur tous les bénéfices ecclésiastiques de son royaume, à quelques exceptions près, d'une décime, c'est-à-dire d'une imposition égale au dixième des revenus nets pendant une année à courir de la date des bulles pontificales.

27. - AD de l'Isère, B 3894.

28. - Veuve d'Ayne III de la Tour, seigneur du Béage.

29. - Poncer J. A., *Mémoires historiques sur le Vivarais*, Tome III, p. 87.

30. - L'acte est connu par une analyse du XVIII^e siècle ; il faut donc lire ici *castrum* dans le sens d'habitat castral.

indulgence pontificale, dont l'évêque du Puy avait sans doute été le référendaire ? Il s'agit donc ici de l'église du Béage mais sous le vocable de la Vierge et de Sainte-Marie-Madeleine - comme la chapelle castrale citée plus haut - et non de l'église Saint-Pierre, comme l'on pourrait s'y attendre. Il est ainsi fort probable qu'au Moyen Âge central, deux pôles ecclésiastiques existaient au Béage : l'église Sainte-Marie-Madeleine, dans le bourg castral, au *Chastelas* et l'église Saint-Pierre, près de laquelle se développa le bourg routier, à l'origine du village actuel. A la fin du Moyen Âge, ce dernier était largement protagoniste : le commerce lié à la route du Pal apporta un développement économique certain dans le bourg routier alors que l'habitat castral se dépeuplait, pour ne devenir qu'un simple hameau dans lequel l'église Sainte-Madeleine était délaissée pour finalement être déclassée en simple chapelle, avant de disparaître aux XVI^e - XVII^e siècles. Ainsi, les comptes⁽²⁶⁾ de décimes de 1516 mentionnent la cure du Béage (et son église paroissiale) pour un montant de 3 livres 5 sols alors que la cha-

pelle Sainte-Marie-Madeleine du château - *cappellania Beate Marie Magdelene castri* - est imposée pour 10 sols 6 deniers, signe évident de la pauvreté de ses revenus.

Au delà de ces petites structures communautaires, un habitat castral se met en place autour du château du Béage. Le bourg castral est cité en 1264 dans un hommage⁽²⁷⁾ rendu par Guillaume de Solignac, coseigneur du Béage à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, pour ses droits et biens « *in castro, burgo, mandamento seu tenemento* » du Béage. En 1442, la dame du Béage, Hélix de Vandac⁽²⁸⁾ confirme la donation⁽²⁹⁾ faite par ses prédécesseurs, seigneurs du Béage, d'une « tour au château du Béage⁽³⁰⁾ », pour les chartreux de Bonnefoy. Cette tour, appelée le « *Grenier de Bonnefoy* », devait permettre aux chartreux de s'y réfugier en temps de guerre et d'y transporter leurs meubles et autres effets, avec également la possibilité d'y faire des portes, fenêtres et cheminées. S'agissait-il d'une tour appartenant à l'enceinte du château ? Nous penchons plutôt pour une fortification intégrée à une maison du bourg castral, comme

Vallée de la Veyradeyre, en aval de l'ancien château du Béage, dans les années 1950 ; plusieurs fermes, aujourd'hui ruinées, sont encore couvertes de genêt. (Coll. L. Haond)



c'était le cas dans le castrum de Montpezat, en haute Cévenne.

Les minutes notariales de Camuson, le notaire de Burzet, permettent d'identifier quelques maisons dans le bourg castral : le 29 octobre 1459, Pierre Breysse de la Close, paroisse du Béage, passe une transaction⁽³¹⁾ avec le seigneur du lieu, Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny. L'acte est enregistré dans le castrum du Béage, dans

petites dimensions vu la topographie du lieu, mais malgré tout théâtre d'un acte⁽³⁵⁾ du notaire Camuson : le 30 avril 1470, Jean del Eschalier, déjà cité dans les Estimes, passe une obligation avec Pierre Ollier du Monteillet, petit hameau du Béage. L'acte est passé sur la place, près du château du Béage, sous un frêne : *acta fuerunt in quadam plathea prope castrum de Bidatgio subtus quodam arbore fraxii.*



Site du castrum du Béage, à la fin de l'hiver ; au centre, l'éperon sur lequel était construit le château ; le fossé artificiel est bien visible, sur la gauche du promontoire ; le bourg castral était établi sur la gauche, dans la zone enneigée.
(Coll. L. Haond)

la maison des héritiers de feu messire Hugues des Arcis⁽³²⁾ : *acta in castro Bidatgii infra domo heredes domino Hugonis de Arcyis*. Quelques trente années plus tard, le 17 juin 1493, cette même maison, sans doute remarquable dans le bourg castral, est utilisée par maître Camuson de Burzet pour passer un nouvel acte pour Jean, homme de loi du Béage : *acta in castro de Bidagio et infra domum heredum domini Goneti de Arcyis condam jurisperiti*. Un certain Jacques Astier possédait aussi en 1499 une maison dans le castrum du Béage : le notaire Camuson y enregistra une procuration⁽³³⁾ pour Philippe Phialon de Mazaboulet, proche hameau du château, le 12 novembre 1499. Lors des Estimes⁽³⁴⁾ de 1464, seul Jean del Eschalier reconnaît posséder une maison couverte de lauze dans le bourg castral : *quodam alia domo scituata in castro de Bidatgio coperta de lauza*. D'autres maisons existaient encore à cette époque sur les pentes du Chastelas mais elles ne sont pas mentionnées dans les Estimes, sans doute parce qu'elles étaient de peu de valeur ou déjà en ruine.

Le petit bourg castral du château du Béage possédait une place, sans doute de

Les seigneurs du Béage, du X^e au XVI^e siècle

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier nous renseigne sur le plus ancien seigneur du Béage connu, Etienne, chevalier du château du Béage, cité dans une charte concernant une donation pour la villa de Fugères en Velay. Il descendrait d'un des seigneurs du Mézenc, dont l'origine serait elle-même à chercher dans la puissante famille de Mercœur, en Auvergne.

Dés 1190, un autre seigneur apparaît au Béage : il s'agit de la famille de Solignac, représentée alors par Pons et Raymond, frères, qui approuvent une vente⁽³⁶⁾ par Hugues de Contagnet à la Chartreuse de Bonnefoy. Dès le XII^e siècle, le château du Béage est donc - phénomène très fréquent dans le midi - une coseigneurie tenue pour moitié par le lignage du même nom et pour l'autre moitié par celui de Solignac, originaire du castrum éponyme dans la haute vallée de la Loire, en Velay. En 1222, Guillaume de Solignac est qualifié de seigneur du Béage - *del Bizatges* - et confirme une donation⁽³⁷⁾ à la chartreuse de Bonnefoy. A la fin du XII^e siècle, Philippa, fille du seigneur du Mézenc, épouse le

31. - ADA, 2 E 5287 f° 39 v°.

32. - Cette famille des Arcis, originaire du village éponyme assez voisin, avait aussi une souche au hameau de Rognon, proche du Béage mais dans la paroisse du Cros de Géorand, où officiait un notaire des Arcis au début du XV^e siècle.

33. - ADA, 2 E 5294, F° 44 : "*acta in castro Bidagii videlicet in domo Jacobo Asterii*".

34. - ADA, C 616 f° 11 v°.

35. - ADA, 2 E 5274, f° 71.

36. - Lemaitre J.L., *Cartulaire de la chartreuse de Bonnefoy*, Paris, Editions du CNRS, 1990, acte n° 142.

37. - Lemaitre J. L., *Cartulaire de la chartreuse de Bonnefoy*, acte n° 47.

38. - Lascombe A., *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy*, Le Puy, 1882, p. 46, 180, 198, 199.

39. - Laffont Pierre-Yves, op. cité.

40. - Teulet A., Delaborde J., Berger E., *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1863-1909, t. III, n° 4185.

41. - « (...) *Prius tamencum viris prudentibus et fidelibus habeatis consilium an nobis et terre magis expediat dimi fortalicias factos in dicto castro postquam ad manum nostram devenit, an potius integrum eis reddi. Et, si consilium habueritis et fortaliciis dirvendis, salvetis quantum poteritis alia edificia ad commoditatem et usum directarum liberorum et alterius domini dicti castri* », cité dans M. Robert, « L'administration dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis », Mémoires et documents publiés par la société de l'école des Chartes, Paris, 1910, p. 50.

42. - « (...) *si vero consilium fuerit quod integrum dimitatur, recuperetis expensas operum quo gentes nostra in ejus inforciatione fecerunt.* », cité dans M. Robert, op. cité.

43. - Jacotin, A., *Preuves de la maison de Polignac*, Paris, 1898-1906, t. I, n° 139.

44. - Teulet A., Delaborde J., Berger E., op. cité.

45. - Noble Pons du Béage vend encore une rente à l'université Saint-Mayol du Puy, en 1326. Sybille du Béage, sœur de noble Pons et fille de feu Béraud, épouse en 1329 Lambert de Ceysac. En 1346, noble Pons du Béage reconnaît devoir à Jean Fabre de Polhas, notaire, la somme de 32 livres tournois. La dernière du Béage est citée dans un acte le 30 décembre 1383 : il s'agit de noble Sybille du Béage, abbesse de Seauve, qui revendique sa part dans une succession.

46. - Archives nationales, R /04, archives de la Maison de la Tour d'Auvergne.

47. - Archives nationales, R /04, archives de la Maison de la Tour d'Auvergne, carton 23.

comte de Valentinois, Aymar II de Poitiers. Elle lui apporte en dot la seigneurie du Mézenc. A la suite de cette alliance, nombreux sont les châteaux du Nord de la Montagne du Vivarais qui basculent dans le patrimoine des comtes de Valentinois. Au XIII^e siècle, ces derniers ont comme suzerain les évêques du Puy et ils leur rendent hommage pour les châteaux de Fay, Géorand, Le Béage. Puissance ecclésiastique reconnue, l'église cathédrale du Puy étend au XII^e et XIII^e siècles ses domaines dans la Montagne du Nord du Vivarais qui, indirectement, passe sous l'autorité capétienne, puisque les évêques du Puy rendent hommage au roi de France. Ainsi, Aymar III de Poitiers rend l'hommage lige en 1251 à l'évêque du Puy pour divers châteaux dont celui du Béage. Cet hommage⁽³⁸⁾ est renouvelé en 1276, 1291 et 1311. « *Au milieu du XIII^e siècle, lorsque les rois de France entreprennent leur politique de conquête du Vivarais, ils sont en terrain favorable : toute la Montagne vivaroise, dans la mouvance des évêques du Puy, leur est acquise. Les comtes de Valentinois, qui sont vassaux des évêques du Puy pour leurs châteaux du Plateau sont, par ce biais, eux aussi sous influence de la couronne de France et non pas du Saint Empire romain Germanique*⁽³⁹⁾ ».

C'est dans ce cadre que le château du Béage devient, au milieu du XIII^e siècle, protagoniste d'une histoire avec l'administration du roi de France. Béraud du Béage, coseigneur du château du Béage et notable personnage de la région, décède en 1254 ou 1255. L'inventaire⁽⁴⁰⁾ de sa succession, daté de 1255 et conservé dans les archives de la couronne de France, indique qu'il laisse, entre autres, la moitié du château et du mandement du Béage, tenus du roi de France. L'administration royale aurait effectué des réparations dans le château du Béage, notamment sur les fortifications et c'est probablement à ce titre qu'elle s'intéresse à la succession de Béraud du Béage, vu les investissements effectués. Béraud étant décédé, le roi demande une vérification de ces travaux et de leur coût ; ainsi, le sénéchal de Beaucaire, Guillaume d'Authon, prend conseil auprès de diverses personnes pour déterminer s'il vaut mieux détruire⁽⁴¹⁾ les fortifications et les restaurations faites par l'administration royale ou bien s'il vaudra mieux que les nouveaux seigneurs en place remboursent ces dépenses⁽⁴²⁾. Finalement, les frais enga-

gés par l'administration royale semblent justifiés et saint Louis, le 20 novembre 1256, enjoint son sénéchal de restituer sur caution, aux descendants de Béraud du Béage, la part qui appartenait à celui-ci dans le château. La même année, tout rentre dans l'ordre et l'évêque du Puy, Armand de Polignac, promet au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, représentant du roi de France, de rendre à ce dernier le château du Béage quand il sera requis, comme en temps de guerre. Le Chapitre⁽⁴³⁾ de l'Eglise cathédrale du Puy fait de même. Pour compléter tous ces hommages au roi de France, Aymar III de Poitiers, comte de Valentinois, promet⁽⁴⁴⁾ alors en 1257 de rendre au roi le castrum du Béage toutes les fois qu'il sera requis, tant que lui, les enfants de feu Béraud du Béage ou ceux de Guillaume de Solignac tiendront ce château.

Avec les crises du milieu du XIV^e siècle, les familles protagonistes du château du Béage - du Béage et de Solignac - disparaissent⁽⁴⁵⁾, sans doute victimes des épidémies de peste ou bien restées sans succession. La coseigneurie semble disparaître elle aussi à cette époque et dans tous les cas, elle n'est plus citée comme telle dans les chartes de la fin du Moyen Âge. Les archives⁽⁴⁶⁾ de la maison de la Tour d'Auvergne nous renseignent sur les seigneurs du Béage à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle. Ceux-ci, depuis les crises du milieu du XIV^e siècle, ne résident plus dans le château mais y sont représentés. En 1371, le 30 juin, une quittance est donnée à la Dame du Béage, sans doute la fille d'un seigneur du Béage ou de Solignac, puisqu'elle a une tutrice : Catherine de Narbonne, dame d'Olliergues. Peu après, par le biais d'un mariage ou d'une succession, la terre du Béage arrive dans le patrimoine de la famille de la Tour, seigneur d'Olliergues. Ainsi, en 1393, Ayne II de la Tour donne une procuration⁽⁴⁷⁾ au notaire du Monastier-Saint-Chaffre Pierre de *Cucice* pour recevoir les revenus du château et mandement du Béage, à partir du premier mai de la même année. Ayne III de la Tour devient seigneur du Béage au tout début du XV^e siècle. Sa veuve, Hélix de Vandac, hérite de la seigneurie du Béage le 4 décembre 1416, lors d'une transaction avec ses beaux-frères : au lieu de 250 livres de rente qui lui avaient été données comme douaire, elle reçoit finalement la seigneurie du Béage et 50 livres de rente.

Sa fille, Antonia, héritera sans doute par la suite. Au milieu du XV^e siècle, le seigneur du Béage est Jacques de Bourbon, seigneur d'Aubigny ; il se rend en 1459 dans le castrum du Béage pour participer à l'élaboration d'actes avec le notaire de Burzet, Jean Camuson. Au début du XVI^e siècle apparaît ensuite la famille Maurin, du Puy, comme seigneur du Béage ; elle avait sans doute acheté la seigneurie et le 20 octobre 1541, noble Jacques Maurin⁽⁴⁸⁾, qui était aussi bailli du Velay, passe une transaction avec les habitants du lieu. En 1561, Jacques Marin et sa femme, Anne Vigier, vendent le fief du Béage à Guichard de Coubladour, seigneur de Massibran. Au XVII^e siècle, le seigneur dominant est de la famille de La Motte Brion, qualifié de baron du Béage, les derniers seigneurs étant les de Mailhet, également seigneurs de Vachères à la fin de l'Ancien Régime.

Les crises démographiques de la fin du Moyen Âge, des XIV^e et XV^e siècles ne viennent pas complètement à bout du bourg castral du Béage et ce, malgré le développement important du village du Béage, installé autour de l'église Saint-Pierre et le long de la route du Pal, dans les quartiers de Farges et de Chanalette. Ce sont sans doute les famines du début du XVI^e siècle suivies par les crises religieuses - violentes dans la région du Béage - qui favoriseront l'abandon définitif du château et du bourg castral du Béage, dont il ne reste aujourd'hui, dans un contexte au relief tourmenté et au rude climat, que des ruines ténues et isolées.

Cette étude aura, je l'espère, permis de remettre en lumière l'ancien château fort du Béage, au lieu dit le *Chastelas*, tombé dans l'oubli depuis bien des siècles. A l'instar du château du Mézenc, qui a révélé nombre de ses secrets après les campagnes de fouilles des années 1990, nous formulons le vœu qu'une campagne de sondages et, pourquoi pas, de fouilles archéologiques, permette de découvrir les structures de l'ancien château mais aussi les fondements de l'ancienne église Sainte-Madeleine, à laquelle était sans doute lié un lieu de sépultures.

48. - Jacques Maurin eut le privilège de recevoir le roi François 1^{er} dans son hôtel particulier du Puy, lors du passage royal dans cette ville.